

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le huit décembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Patrick CONSTANCE (procuration à M. le Maire), Sylvie MICHEL (procuration à G. DUMONT), Frédéric HALLEZ (procuration à E. MARIN) et Rémy MAJORCZYK.

Objet : 2021-12/11 Prise en charge des frais relatifs à la fiche technique et à la participation artistique pour la fête des lumières des 22 et 23 janvier 2022

Monsieur Alain DUFRENNE est élu secrétaire de séance.

Madame MIKULA suite aux propositions de contrat avec :

- La société One Events Live sise à Sainte-Catherine-lès-Arras propose la prise en charge des frais relatifs à la fiche technique son et lumière avec la société One Events Live pour un montant de 22 641,72 € TTC

Et avec :

- La Compagnie L'ÉLÉPHANT DANS LE BOA sise à Douai 357 rue Jean Perrin pour un montant de 4 760,16 € TTC pour la participation artistique à l'occasion de la fête des lumières des 22 et 23 janvier 2022.

Monsieur le Maire propose la prise en charge des frais relatifs aux 2 prestations soit : 22 641, 72 € TTC avec la société One Events Live et 4 760,16 € TTC avec la Compagnie L'ÉLÉPHANT DANS LE BOA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise la prise en charge des frais relatifs aux 2 prestations soit : 22 641,72 € TTC avec la société One Events Live et 4 760,16 € TTC avec la Compagnie L'ÉLÉPHANT DANS LE BOA.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGC)

Le 15 décembre 2021

Le Maire,  
J. DAGBERT



REÇU LE 16 DEC. 2021

